



Communiqué de presse

Paris, le 15 octobre 2020

AXA a finalisé la cession de ses activités en Europe centrale et orientale¹ pour 1,0 milliard d'euros

AXA annonce aujourd'hui avoir finalisé la cession de ses activités (i) vie et épargne, (ii) dommages et (iii) retraite, en Pologne, République Tchèque et Slovaquie, à UNIQA Insurance Group AG ("UNIQA"), pour un montant total en numéraire de 1,0 milliard d'euros.

La finalisation de la transaction devrait avoir un impact positif sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA de 2 points au T4 2020.

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 108 millions de clients dans 57 pays. En 2019, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 103,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,5 milliards d'euros. Au 31 décembre 2019, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 969 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs :
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.48.42
François Boissin : +33.1.40.75.39.82
Mikaël Malaganne : +33.1.40.75.73.07
Mathias Schwallinger : +33.1.40.75.39.20

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse :
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68
Jonathan Deslandes : +33.1.40.75.97.24
Sarah Andersen : +33.1.40.75.71.97

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, particulièrement dans le contexte de la crise liée au Covid-19, figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'enregistrement universel d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (le « Document d'enregistrement universel 2019 ») et à la sous-section « Facteurs de risque » de la partie « Événements significatifs » du rapport financier semestriel d'AXA au 30 juin 2020 (le « Rapport Semestriel 2020 ») (page 12). AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

¹ Incluant AXA Ubezpieczenia Towarzystwo Ubezpieczeń i Reasekuracji S.A. (assurance dommages), AXA Życie Towarzystwo Ubezpieczeń S.A. (assurance vie et épargne) et AXA Powszechna Towarzystwo Emerytalne S.A. (retraite) en Pologne, et AXA pojišťovna a.s. (assurance dommages), AXA životni pojišťovna a.s. (assurance vie et épargne) et AXA penzijní společnost a.s. (retraite) en République Tchèque, avec ses filiales et agences en Slovaquie. Les activités d'AXA XL et AXA Partners au sein des trois pays ne font pas partie du périmètre de la transaction.